

RÈGLEMENT

Jeu-concours Instagram « Defi Cryo Nordic Walking » du 14/10/2023 au 15/10/2023

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

La société Eden concept, dont le siège social est situé 1 Allée Alban Vistel 69110 Ste Foy Les Lyon, organise un jeu-concours du 14/10/2023 au 15/10/2023 sans obligation d'achat, permettant de gagner 4 lots de séances Duo Cryothérapie à réaliser dans nos centres. Toute participation à ce concours implique acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine.

Les 14 et 15 Octobre, Eden concept proposera sur son stand à Nordic Walkin Lyon un défi : Pour participer, les joueurs *devront participer au défi suivant. Deux personnes s'affrontent chacun sur un BOSU avec un élastique tendu entre les deux participants. Le but est de faire tomber son adversaire du BOSU en premier. Les deux participants gagnent une séance d'essai à Eden concept et le gagnant remplit un coupon pour participer au tirage au sort pour gagner les séances de Cryothérapie*

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement annulation des lots qui auraient été éventuellement obtenus.

ARTICLES 3 : PRIX

Lors du tirage au sort parmi les personnes ayant gagné les défis, 4 participants se verront attribuer 1 bon pour une cryothérapie Duo dans l'un des centres Eden concept. Les lots sont valables jusqu'au 31/12/2024.

ARTICLE 4 : TIRAGE AU SORT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort sera effectué le 15/10/2023 à la fin du salon.

Modalités du tirage au sort : parmi les participants validés, 4 gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi les coupons. Les noms des gagnants pourront être publiés sur les comptes Instagram et Facebook d'Eden concept.

Les gagnants seront également prévenus via les coordonnées remplies sur leur bulletin d'inscription.

Le prix n'est pas échangeable contre un autre objet ou contre une quelconque valeur monétaire. Les gagnants n'ayant pu récupérer ses invitations pour des raisons indépendantes de la volonté d'Eden concept perdront le droit de les recevoir et ces dernières ne seront pas réattribuées.

ARTICLE 5 : MODIFICATION

Eden concept se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit, sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, sa responsabilité ne pourra être engagée d'aucune manière et les participants ne pourraient prétendre à un dédommagement d'aucune sorte.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

Les noms des gagnants seront traités exclusivement pour les besoins du tirage au sort. Ces données seront supprimées dès la fin du jeu concours. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès d'Eden concept, par courrier postal adressé à Eden concept- Département marketing - 1 Allée Alban Vistel 69110 Sainte Foy Les Lyon.

Dès lors qu'une personne remplit un bulletin d'inscription au concours, cela engendre que la personne accepte le règlement du jeu concours et l'utilisation de ses données pour les finalités qui y sont décrites ci-dessus.

ARTICLE 7 : DÉPÔT

Le présent règlement est accessible grâce à un lien sur le site web d'Eden concept www.edenconcept.fr

Une copie peut également être obtenue gratuitement sur simple demande auprès de Eden Concept - Département marketing - 1 Allée Alban Vistel 69110 Sainte Foy Les Lyon